



SEANCE du 13 avril 2023

Date de convocation :
05/04/2023
Date d'affichage :
05/04/2023

Le treize avril deux mil vingt trois à vingt-heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de SAINTE MERE EGLISE, en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain HOLLEY, Maire.

Nombre de
Conseillers :
En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 22

Étaient présents :

Mmes et MM. Marcel JEAN, Thierry OURRY, Céline LAUTOUR, Alain LEGENDRE, Marie-Lise MAREUGE, Philippe NEKRASSOFF, Marie-Hélène VALOGNES, Laurence AUGUSTE, Thierry ETIENNE, Serge DELAHAYE, Jean-Yves LEROUX, Bruno DELARUE, Karine VOISIN, Ophélie BELIN, Catherine KERVADEC, Olivier OSMONT, Christelle HAMCHIN, Kristina LABBEY, Amandine LEGENDRE, Pierre LE DOUJET

Absents excusés : Sébastien SANIER, Gaëlle VALLEE, Pierre AUBRIL

Alain LEBAS ayant donné pouvoir à Marcel JEAN.

Absents : Katell VALOGNE, Christine LEVEZIEL-BONNEFONT

Secrétaire de séance : M. Serge DELAHAYE

Le compte rendu de la réunion du 16 mars 2023 est lu et approuvé à l'unanimité.

Monsieur HOLLEY propose aux élus d'ajouter trois points à l'ordre de jour, à savoir :

- études complémentaires par VERT LATITUDE pour Saint Méen
- examen d'une demande de sponsoring
- fixation des tarifs pour prêt de tentes lors du 6 juin.

En préambule, Monsieur HOLLEY rappelle qu'un conseiller municipal peut donner pouvoir écrit à un collègue de son choix, en cas d'absence à une réunion du conseil municipal, afin de voter en son nom. Il vient d'être précisé qu'un pouvoir transmis par courriel n'est pas valable car non signé électroniquement.

Les élus se verront remettre un modèle de pouvoir « papier »

29/2023 – contrat d'affermage avec la société SAUR sur la commune historique de CHEF DU PONT : signature d'un avenant

M. HOLLEY explique que le contrat d'affermage concernant l'assainissement de CHEF DU PONT arrive à échéance le 31 décembre 2023.

Dans le cadre du futur appel d'offre de concession de service public d'assainissement collectif et par souci de simplification et d'optimisation des coûts de procédure, la commune souhaite faire coïncider l'échéance du présent contrat de Chef du Pont avec celle de Sainte-Mère-Eglise, à savoir le 30 juin 2024. Ces contrats seront regroupés dans un seul futur contrat de délégation de collecte, transport et traitement des eaux usées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant N° 5 tel que proposé.

30/2023 - Fixation des tarifs pour le marché du Terroir

Monsieur le Maire laisse la parole à M. NEKRASSOFF qui demande que soit appliqué un nouveau tarif pour les commerçants venant au Marché du Terroir, qui aura lieu sous réserve du 18 juillet au 22 août 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de fixer à 2 € le m² les emplacements accordés aux commerçants lors du Marché du Terroir.

31/2023 – Personnel communal : autorisation paiement heures complémentaires à la personne en CAE

Sous la forme d'un contrat CAE, cette personne assure le secrétariat de la mairie (état civil – élections) mais aussi est amenée à assurer le remplacement de la secrétaire du pôle de santé ; Considérant que le contrat est fixé à 20 h / 35 h, il se peut qu'elle soit amenée à effectuer des heures complémentaires aussi M. HOLLEY sollicite l'autorisation du Conseil Municipal afin de permettre le paiement des dites heures.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire autant que nécessaire à procéder au règlement d'heures complémentaires à la personne sous contrat CAE.

32/2023- Appel à candidature pour la location d'une parcelle communale – Carquebut

Le bail de la parcelle cadastrée section B n° 4 (Carquebut) a été dénoncé, De ce fait cette parcelle d'une contenance de 2 ha 15 a 50 ca est libre à la location.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de publier un appel à candidature.

33/2023 – Études complémentaires par VERT LATITUDE

Lors d'une précédente réunion, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer au groupement VERT LATITUDE – SOGETI-HEDO ARCHITECTES la mission concernant uniquement les travaux à la fontaine Saint Méén (Étude d'avant projet / étude de projet /,,)

Le bureau d'études conseille fortement de mettre à jour les études préliminaires et hydrauliques . Ceci afin de bien anticiper toute la gestion des eaux de pluie en amont et de concevoir les aménagements autour de la fontaine St Méén en conséquence. De plus la

législation sur la gestion des eaux de pluie a évolué et ce qui était considéré en 2015 est à actualiser.

Le coût est de :

- 5 025,00 € HT pour les études préliminaires
- 4 800,00 € HT pour l'étude hydraulique.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à signer les devis pour la somme totale de 9 825,00 € HT

34/2023- Locations – Festivités du 6 juin

Monsieur HOLLEY explique que des tentes, comme l'an passé, seront mises en place auprès du marché couvert. Des associations souhaitent les utiliser pour organiser des manifestations lors des cérémonies du 6 juin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité y répond favorablement et décide de louer le dit matériel :

- à l'association AVA au prix de 2000 € pour un repas
- à l'association C47 Club, 2800 € pour l'organisation d'une bourse militaire

Monsieur le Maire précise également qu'un tour opérateur américain organisera également un repas.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à 1 500 € sa participation.

35/2023 – Demande de sponsoring

La parole est donnée à M. OURRY qui présente cette demande de sponsoring sollicitée par M. et Mme LAUNAY. Ces deux jeunes participent au championnat de France de rallycross et souhaitent se faire sponsoriser par la commune. Cela se traduirait par une inscription sur leurs deux véhicules.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 21 voix et 1 abstention décide d'accorder à l'association la somme de 2500€

Questions diverses

• Un accordéoniste avait assuré l'animation lors des repas des aînés de l'année dernière. Le Conseil Municipal considérant qu'il avait donné satisfaction, souhaite qu'il soit présent aux repas prévus à l'automne 2023.

• M. ETIENNE fait un point sur la démolition du marché couvert- Début du chantier le 24 avril avec une interruption en 3e semaine de mai. Les riverains ont été informés de la possible gêne durant cette période de démolition.

• Pour clore la séance, M. HOLLEY indique que les élections sénatoriales auront lieu le 24 septembre 2023. Le conseil municipal sera donc convoqué le vendredi 9 juin à 20 h 00 pour désigner ses 15 délégués et 5 suppléants.

• L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21 h 15